L'école maternelle dans le département de ……

Enquête de l'IGÉSR auprès des IA-DASEN - décembre 2019/janvier 2020

Une mission de suivi de l'école maternelle est inscrite au programme annuel de travail (PTA) de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) pour l'année scolaire et universitaire 2019-2020. C'est dans ce cadre que le présent questionnaire a été conçu.

Nous vous remercions de bien vouloir le renseigner. Vous serez amené(e) à préciser, pour ce qui relève de votre échelon de pilotage, certains thèmes qui ont fait l'objet de questions aux recteurs à l'occasion du dialogue stratégique de gestion et de performance (DSGP). Il vous est bien sûr possible de renvoyer aux fiches T1 dudit DSGP, dans le cas où des développements suffisants y seraient présentés.

Ce questionnaire est à retourner (en complétant l'en-tête du nom de votre département) pour le 30 janvier 2020 aux deux adresses électroniques suivantes :

hubert.schmidt@igesr.gouv.fr

lionel.tarlet@igesr.gouv.fr

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir mettre en copie les COAC de votre académie, pour leur bonne information, et l'IGÉSR référent de l'académie pour la mission permanente enseignement primaire.

Avec nos remerciements renouvelés,

Lionel Tarlet et Hubert Schmidt, IGÉSR,
co-pilotes de la mission de suivi concernant l'école maternelle

1. La mise en œuvre de l'obligation d'instruction à l'âge de 3 ans

• Quel est le taux de scolarisation avant 3 ans dans votre département et comment les élèves sont-ils accueillis le cas échéant (TPS, intégration au sein de PS) ?

• Des projets particuliers existent-ils pour les enfants de moins de 3 ans (classes passerelles, partenariats) et qu'en est-il de la fréquentation en cas de places financées ?

• Quelle est l'évolution du taux de scolarisation à 3 ans dans votre département ?

- au cours des trois dernières années
- depuis la rentrée scolaire

• Quels sont les motifs de demande de dérogation pour l'assiduité en petite section ?

• Les demandes de dérogation ont-elles été satisfaites ? Sinon, quelles sont les raisons du refus ?

• Comment le contrôle d'assiduité se fait-il ?

• Quelle articulation est-elle mise en œuvre entre l'éducation nationale, ses partenaires (maires, PMI, CAF et autres acteurs de la petite enfance concernés par l'abaissement de l'âge de début d'instruction) et les familles ?

• Quels problèmes particuliers avez-vous identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette obligation ?

• Existe-t-il une évolution de l'instruction à domicile et, si oui, est-il possible d'établir un lien avec la nouvelle obligation ?

• Comment est organisé le contrôle de l'instruction à domicile en cycle 1 ?

2. La mise en œuvre des nouvelles instructions relatives à l'enseignement à l'école maternelle

Références :

• Circulaire de rentrée 2019 : *Les priorités pour l'école primaire*

Note de service n° 2019-087 du 28-5-2019 (NOR MENE1915810C)

• Recommandations pédagogiques

✓ **L'école maternelle, école du langage**

Note de service n° 2019-084 du 28-5-2019 (NOR MENE1915456N)

✓ **Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations**

Note de service n° 2019-085 du 28-5-2019 (NOR MENE1915454N)

✓ **Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle**

Note de service n° 2019-086 du 28-5-2019 (NOR MENE1915455N)

• Deux guides pour les apprentissages en maternelle

- *Les mots de la maternelle*
- *Se préparer à apprendre à lire et à écrire*

2.1 L'accompagnement pédagogique

À destination des échelons intermédiaires (inspecteurs, CPC et CPD, PEMF, directeurs d'école) :

- Ont-ils fait l'objet d'un accompagnement ou de formations spécifiques pour le cycle 1 ?

À destination des enseignants :

- Quelles sont les formations retenues pour le cycle 1 ?

- Avez-vous fait le choix de distinguer les formations entre la maternelle et l'élémentaire ? Si oui, comment la différence se traduit-elle (en volume, en sujets, en qualité de formateurs) ?
- Quelle est la part réservée à la maternelle dans les animations pédagogiques (indiquez également la répartition entre présentiel et distanciel, les contenus, et les intervenants) ?
- Quelle est la part réservée à la maternelle dans les autres formations inscrites au volet départemental du plan académique de formation (public cible, contenus, nombre d'heures et nombre d'inscrits) ?
- Qui sont les intervenants prévus pour ces formations (IEN, maitres formateurs, intervenants extérieurs, et dans quelle proportion) ?

Le rôle de l'IEN maternelle

- Disposez-vous d'un poste d'IEN maternelle à plein temps ? Dans le cas contraire, quelle est l'organisation retenue pour le pilotage départemental dans ce domaine ?
- Existe-t-il une lettre de mission pour l'IEN maternelle ? Si oui, cette lettre a-t-elle fait l'objet d'une mise à jour en fonction des nouvelles orientations ? La fournir.
- La relation professionnelle entre l'IEN maternelle et les autres IEN du collège départemental vous parait-elle fructueuse et ajouter de la valeur à l'enseignement dans les classes ? Illustrez votre réponse d'exemples relatifs à l'évolution des gestes professionnels, aux projets dans les classes ou aux résultats des élèves.
- Avez-vous identifié des obstacles ou des difficultés dans l'accomplissement de cette mission ? Quelles sont les évolutions que vous proposeriez le cas échéant ?

L'appropriation des ressources nationales (notamment les deux guides publiés en septembre 2019)

- Quelle information avez-vous délivrée sur ces nouvelles ressources, et à qui ? Quelles consignes ont-elles accompagné cette information ?
- Comment pensez-vous mesurer leur appropriation ?
- Avez-vous déjà des retours sur leur usage éventuel ?
- Quelles difficultés particulières avez-vous repérées ?

La création et l'usage d'autres ressources pédagogiques (le cas échéant)

- Utilisez-vous d'autres ressources que celles évoquées ci-dessus ? Si oui, lesquelles ?
- Des outils ad hoc ont-ils été créés au niveau du département ou de l'académie ?

2.2 Les projets et partenariats particuliers

• Des partenariats particuliers sont-ils en œuvre ou en gestation dans votre département (cité éducative, relation avec la CAF, les acteurs de la petite enfance, les élus, etc.) ?

• Votre département comprend-il des classes de grande section (GS) dédoublées en éducation prioritaire ?

• Anticipez-vous des difficultés pour plafonner les classes de GS à 24 à partir de la rentrée 2020 ?

• Des projets particuliers sont-ils développés dans le sens des recommandations de rentrée (langage, mathématiques, langues vivantes) ?

• Pensez-vous que certains soient exemplaires et mériteraient d'être mis en valeur ?